



Avis AUX DOCTORANTS

Les étudiants déjà inscrits 2018/ 2019 Au Doctorat en Sciences du Cinéma et d'Audiovisuel, des Médiations Artistiques et des Technologies de l'Art

Le renouvellement de l'inscription est soumis au dépôt d'un texte d'avancement approuvé par le directeur de recherche et validé par la commission (toutes spécialités confondues).

- * Pour les doctorants de la 2ème année (toutes spécialités confondues), un texte de 60 pages est exigé.
- * Pour les doctorants de la 3ème année (toutes spécialités confondues), un texte de 100 pages est exigé.
- * Pour les doctorants de la 4ème année (toutes spécialités confondues), un texte de 180 pages est exigé.

Le calendrier du dépôt des avancements est prévu comme suit:

Trois (03) exemplaires doivent être déposés à l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance (Carthage Dermech) au plus tard le 13 décembre avant 17h.